

DANS LA REGION

Renversé par son attelage emballé un homme meurt de ses blessures à Cambrai

Mercredi vers 10 h. 30, un pénible accident s'est produit sur la route de Cateau. Une voiture attelée de deux chevaux appartenant à M. Fontaine, marchand de charbon, était conduite par M. Lagogue Joseph, âgé de 62 ans, lorsque les chevaux s'emballèrent. M. Lagogue tomba et roula sous la voiture, une roue du tombereau lui passa sur la jambe gauche. Relevé immédiatement, M. Lagogue fut transporté à l'hôpital, où il mourut. Ses funérailles auront lieu jeudi à 10 h., à l'Immaculée conception.

M. DAUGY, Sous-Préfet de Douai est nommé Sous-Préfet de Valenciennes

Nous avons dit que M. DAUGY, sous-préfet de Douai, avait été chargé de l'intérim de la Sous-Préfecture de Valenciennes, en remplacement de M. Pelletier, nommé préfet de la Somme. Par décret en date du 31 octobre dernier, paru au Journal Officiel, M. Daugy vient d'être nommé à titre définitif, sous-préfet de Valenciennes. Né en 1884, à Saint-François (Nièvre), M. Daugy débuta dans l'administration le 15 janvier 1921 comme rédacteur à l'administration.

Un incendie dans une fabrique de chicorée à Aix-les-Orchies 500.000 fr. de dégâts

Un incendie dû à un court-circuit s'est déclaré mercredi dernier dans un magasin de la fabrique de chicorée de M. Grollin, à Aix-les-Orchies, où il y a eu un très grand feu. Des matières premières et des marchandises y étaient renfermées en quantité. En très peu de temps, tout le magasin ne fut qu'un immense brasier. Les secours difficiles à produire, furent néanmoins apportés avec dévouement. Les dégâts que l'on évalue à 500.000 francs sont couverts par une assurance. La gendarmerie d'Orchies a ouvert l'enquête d'usage.

Deux graves accidents d'auto à Valenciennes UNE CYCLISTE EST TUÉE

Un nouveau, deux graves accidents d'automobiles se sont produits à Valenciennes, dans la nuit du 11 au 12 novembre. Le premier eut lieu à 11 heures, dans la rue de Valenciennes, où un camion appartenant à M. Defer, 38 ans, demeurant 33 avenue Vauban, circulait en bicyclette avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre, lorsqu'elle fut prise en écharpe et renversée sur la chaussée par un camion qui roulait dans la même direction. Relevé immédiatement par des témoins de l'accident, Mme Defer fut transportée à l'Hôtel-Dieu où elle y succomba, malgré les soins qui lui furent prodigués. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion conduit par le chauffeur Albert Mespouille, 31 ans, demeurant 36 rue d'Alsace. A la suite de cette collision, M. Mespouille se trouva en présence d'un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

M. DAUGY, Sous-Préfet de Douai est nommé Sous-Préfet de Valenciennes

Nous avons dit que M. DAUGY, sous-préfet de Douai, avait été chargé de l'intérim de la Sous-Préfecture de Valenciennes, en remplacement de M. Pelletier, nommé préfet de la Somme. Par décret en date du 31 octobre dernier, paru au Journal Officiel, M. Daugy vient d'être nommé à titre définitif, sous-préfet de Valenciennes. Né en 1884, à Saint-François (Nièvre), M. Daugy débuta dans l'administration le 15 janvier 1921 comme rédacteur à l'administration.

Un incendie dans une fabrique de chicorée à Aix-les-Orchies 500.000 fr. de dégâts

Un incendie dû à un court-circuit s'est déclaré mercredi dernier dans un magasin de la fabrique de chicorée de M. Grollin, à Aix-les-Orchies, où il y a eu un très grand feu. Des matières premières et des marchandises y étaient renfermées en quantité. En très peu de temps, tout le magasin ne fut qu'un immense brasier. Les secours difficiles à produire, furent néanmoins apportés avec dévouement. Les dégâts que l'on évalue à 500.000 francs sont couverts par une assurance. La gendarmerie d'Orchies a ouvert l'enquête d'usage.

Deux graves accidents d'auto à Valenciennes UNE CYCLISTE EST TUÉE

Un nouveau, deux graves accidents d'automobiles se sont produits à Valenciennes, dans la nuit du 11 au 12 novembre. Le premier eut lieu à 11 heures, dans la rue de Valenciennes, où un camion appartenant à M. Defer, 38 ans, demeurant 33 avenue Vauban, circulait en bicyclette avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre, lorsqu'elle fut prise en écharpe et renversée sur la chaussée par un camion qui roulait dans la même direction. Relevé immédiatement par des témoins de l'accident, Mme Defer fut transportée à l'Hôtel-Dieu où elle y succomba, malgré les soins qui lui furent prodigués. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion conduit par le chauffeur Albert Mespouille, 31 ans, demeurant 36 rue d'Alsace. A la suite de cette collision, M. Mespouille se trouva en présence d'un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

...ET UNE INSTITUTRICE GRIÈVEMENT BLESSÉE

Mlle Aurélie Desvachet, 30 ans, institutrice, demeurant 52, rue Lomprez, à Valenciennes, circulait, vers 15 h. 15, sur le trottoir de droite de l'avenue Villars, se dirigeant vers la Pyramide Dampierre. Arrivée peu avant le pont du Chemin de fer, elle fut heurtée par un camion-automobile et fut, de ce fait, pour éviter une collision, monter sur le trottoir. Blessée aux reins, aux genoux et au cou, Mme Defer fut reconduite à son domicile, où elle fut examinée par un docteur qui constata que son état était sérieux. Notons que, par suite de ce malheur, le chauffeur Mespouille sera poursuivi par la Compagnie des Chemins de fer Economiques. L'agent Harbonnier, de la police municipale, a procédé aux constatations d'usage.

Païement de secours

Le paiement des allocations de chômage aura lieu à la mairie, le lundi 11 novembre, dans l'ordre ci-après : De 9 h. à 9 h. 30, pour les numéros 1 à 200 ; de 9 h. 30 à 10 h., de 201 à 400 ; de 10 h. à 10 h. 30, pour les numéros 401 à 700. Les familles sans ressources seront payées le même jour, de 10 h. 45 à 11 h. 15 pour les numéros 1.000 à 2.100. L'effilage des prix. — Proche-venant a été dressé par le gendarme M. Ylan, sous-brigadier, demeurant à Lille, 19, rue de Buffon, a fait l'objet d'un procès-verbal. Il a reconnu être l'auteur du vol des tissus trouvés en la possession du sieur Germaine et de son épouse et les leur avoir vendus pour un prix insignifiant, ne cachant pas qu'il s'agissait de marchandises pillées à la gare de Lille-Delivrance.

Deux prises par la B. M. de la Douane de Fives

Ces jours derniers, en circulant à travers Aulnoy, sous-brigadier, demeurant à Lille, 19, rue de Buffon, a fait l'objet d'un procès-verbal. Il a reconnu être l'auteur du vol des tissus trouvés en la possession du sieur Germaine et de son épouse et les leur avoir vendus pour un prix insignifiant, ne cachant pas qu'il s'agissait de marchandises pillées à la gare de Lille-Delivrance.

LES NOUVELLES DE LA VILLE

DEFERES AU PARQUET

Ont été déferés au Parquet : Rubens Michel, 40 ans, rue de la République, 10, pour infraction à une mesure d'expulsion. — Annette Henri, 28 ans, manœuvre, sans domicile fixe, pour détention d'une fausse pièce d'identité.

DES ENQUETES SONT OUVERTES

Des enquêtes sont ouvertes aux plaintes de : M. Falvret Roger, 3, rue de l'Amidonnerie, pour vol d'un panier contenant 200 francs, commis le 10 novembre à 7 h. dans un hangar, 76 rue d'Alphonse Mercier. — Mme Lamain Yvonne, 38, rue Paul Doumer, à Hainbourg, pour vol d'un panier contenant 200 francs, commis le 10 novembre, entre 14 h. et 15 h. 45, dans le vestiaire de la Trésorerie Générale, rue Basse, où elle est employée. — Boedi Henri, demeurant à Waretout (Belgique), rue d'Ypres 27, pour vol de sa bicyclette, commis le 13 mai 1928, habitant rue Ducaquet, maisons Guillaume, 3. Sa famille a été prévenue avec tous les ménagements nécessaires.

LE RAVITAILLEMENT

En raison de nombreux cas de fraude de tickets de ravitaillement, et pour éviter les fraudes, les commerçants sont priés de vérifier si le numéro se trouve en haut à droite des feuilles de tickets, correspond bien au numéro de la carte d'alimentation des clients. Les menages doivent, lorsqu'ils ont leurs épouses, être en possession de leur carte familiale d'alimentation. Toute fraude doit être déclarée immédiatement à la mairie (Bureau de Ravitaillement). Dans le cas contraire, le commerçant sera aussi responsable que la personne qui aura profité des tickets trouvés.

UN GAILLARD PAS COMMODE

Jeudi vers 19 h., le brigadier-chef Caudron, de passage rue de Béthune, a interpellé un cycliste qui roulait dans le quartier de Wazemmes, sans vouloir s'arrêter. Ce dernier, qui se trouvait sur un vélo de marque, a déclaré qu'il n'avait rien à voir avec la police française. Fouillé à corps, il a été trouvé porteur d'un couteau à cran d'arrêt, d'un revolver et de divers objets. Le cycliste a été conduit au poste de la rue de Béthune, où il sera interrogé.

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX

La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes Simonne, marchande de chaussures, 31,

LEERS

Un préposé des Douanes est tué de coups par un individu exportant des marchandises

Dans la soirée de mardi à mercredi, le préposé des Douanes Calléja André, de la brigade de Leers-Gauchy, fut arrêté dans un véhicule chargé de sacs, empruntant la carrière de la Quarante pour se diriger vers la frontière. Avant pris un chemin détourné, les individus se joignant à la carrière de Leers, ont attaqué le préposé et l'ont interpellé en vue de connaître le contenu de leurs sacs, les individus déclarèrent qu'ils s'agissaient de marchandises destinées à l'exportation. Le préposé des Douanes Calléja André, fut frappé de coups de pied et de coups de poing, aidé par ses complices. Etant seul, le préposé ne put faire face à ses agresseurs et ceux-ci profitèrent de l'obscurité pour s'échapper. Le préposé fut transporté à l'hôpital, où il mourut. Ses funérailles auront lieu jeudi à 10 h., à l'Immaculée conception.

HEM

COMITES D'AIDE AUX PRISONNIERS

Le Comité, dans sa dernière réunion, a estimé qu'il était préférable afin d'éviter tout ennui, que les familles se chargent elles-mêmes de l'envoi des colis à leurs prisonniers. Pour les aider dans cette tâche, le Comité est heureux de porter à la connaissance des familles ayant un de leurs membres prisonnier, le fait que le Comité a distribué, le 10 novembre, qu'une première distribution de victuailles et d'objets utiles aura lieu le 11 novembre, de 14 h. 30 à 17 h., salle de la mairie. Prière de se munir de la carte d'identité. Par la même occasion, il est fait un présent appel auprès des personnes qui désirent tricoter pour nos prisonniers, de bien vouloir donner leur nom à Mme Fennel, 100, boulevard Clemenceau.

LYS-LES-LANNOY

UN MARIN DISPARU EN MER

Par télégramme émanant de l'Inscription maritime de Dieppe, la Mairie de Lys vient d'être avisée de la disparition en mer de notre concitoyen M. Alfred Vandewoerde, domicilié 12, rue Jeanne-d'Arc, à Lys. M. Vandewoerde était quartier-maître fusillier à bord du « Meknès », qui a fait naufrage dans les conditions que l'on sait. La famille du disparu a été avisée de la disparition de son fils et de tous les ménagements désirables.

LES ENQUETES SONT OUVERTES Des enquêtes sont ouvertes aux plaintes de : M. Falvret Roger, 3, rue de l'Amidonnerie, pour vol d'un panier contenant 200 francs, commis le 10 novembre à 7 h. dans un hangar, 76 rue d'Alphonse Mercier. — Mme Lamain Yvonne, 38, rue Paul Doumer, à Hainbourg, pour vol d'un panier contenant 200 francs, commis le 10 novembre, entre 14 h. et 15 h. 45, dans le vestiaire de la Trésorerie Générale, rue Basse, où elle est employée. — Boedi Henri, demeurant à Waretout (Belgique), rue d'Ypres 27, pour vol de sa bicyclette, commis le 13 mai 1928, habitant rue Ducaquet, maisons Guillaume, 3. Sa famille a été prévenue avec tous les ménagements nécessaires.

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes Simonne, marchande de chaussures, 31,

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes Simonne, marchande de chaussures, 31,

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes Simonne, marchande de chaussures, 31,

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes Simonne, marchande de chaussures, 31,

LES OPERATIONS DE CONTROLE DU COMITE DE REPRESSON DE LA HAUSSE DES PRIX La Mairie communique : Le Comité de répression de la hausse des prix s'est réuni à l'Hôtel de Ville, le 31 octobre 1940. Il a procédé à l'examen des opérations de contrôle effectuées de la semaine du 24 au 30 octobre, et a retenu les différentes constatations suivantes : Pour défaut d'affichage des prix : M. Menonnet Gilbert, 21, rue de la République, 264, rue Nationale ; Desvachet, boulanger-pâtisseries, 138, rue Solferino ; Van Saelstien-Philippe, marchand de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour création de commerces sans autorisation : Lipzky Ick, marchand ambulancier, 23, rue St-Emme, installé sous le porche de l'Immeuble 103, boulevard de la Liberté ; Mlle Delpeire Léonie, marchande de légumes, 117, rue Rivoli ; Mohr Chiel, 8, rue des Tanneurs. Pour commerces clandestins : Bonte François, 23, rue du Midi à Marquand-Barcel, qui vendait des chaussettes, bretelles, etc., sur la voie publique sans aucun titre le lui permettant ; Quévère Edmond, demeurant 44 bis, place Nouvelle-Aventure, pour avoir acheté trois cents kilos de pois secs, chacun un paysan qu'il ne connaît pas à huit roues de fromage et goude à Mlle Horebelle Louisa, cabaretière, 32, rue des Sarrasins. M. Quévère ne possède aucun papier lui permettant d'acquiescer à un commerce. Il a fait l'objet d'un procès-verbal ainsi que Mme Horebelle. Pour extension de commerces sans autorisation : Mme Pernes